

FRG (Fonds Régional de Garantie) Occitanie

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Fonds Régional de Garantie (FRG) Occitanie, mis en œuvre par Bpifrance en partenariat avec la Région, a pour but de permettre par la mobilisation d'une garantie renforcée, le financement de projets comportant un risque significatif ou financièrement complexes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Ce fonds concerne les TPE et PME exerçant l'essentiel de leur activité en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ou s'y installant.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Les projets éligibles sont :

- la création,
- la transmission-reprise,
- l'innovation,
- le développement,
- la consolidation financière,
- le rebond.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Volet général : garantie représentant 70 % maximum.

Volet prêt d'amorçage : garantie représentant 80% maximum pour un prêt de 100 000 € à 300 000 €.

Volet prêt pour l'ESS : garantie représentant 80% pour un prêt de 50 000 € à 100 000 €.

Volet prêt rebond : garantie représentant 80% maximum pour un prêt de 40 000 € à 170 000 €.

Pendant la crise sanitaire Covid-19, le plafond total de la garantie s'élève à 80%.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr